

## CONSULTATION NATIONALE (N° 2015 A 2245)

La Société Tunisienne de l'Electricité et du gaz (STEG) se propose de lancer une Consultation Nationale N° 2015 A 2245 pour :

### **LA MAINTENANCE DE PLATEFORME INFORMATIQUE.**

#### **Conditions de participation :**

Seuls les Société de Service en Ingénierie Informatique (SSII).

Les plis contenant les offres doivent parvenir à la STEG sous peine de rejet catégorique sous triple enveloppes cachetées par courrier recommandé ou par rapid-poste ou remises directement au Bureau d'Ordre Central de la STEG (contre décharge) au plus tard le **jeudi 08 Octobre 2015 à 9H00** délai de rigueur au nom de :

**MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES ACHATS GENERAUX  
DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ  
38 RUE KAMEL ATATURK-1021 TUNIS**

**CONSULTATION NATIONALE N° 2015 A 2245 :  
« LA MAINTENANCE DE PLATEFORME INFORMATIQUE »  
« A NE PAS OUVRIR »**

Tout pli reçu après la date et heure limite de réception des offres sera considéré comme nul et non avenue. La date d'envoi ou du cachet de la poste ne sera pas prise en compte pour l'acceptation des offres, seul le cachet du bureau d'ordre central de la STEG (BOC) fait foi.

Le retrait des cahiers des charges peut être effectué du lundi au vendredi de 08h15 à 11h00 et de 14h00 à 15h30 auprès de la Direction des Affaires Générales (DAG) Département Approvisionnements Communs (DPAC) 12, Rue de Syrie, Bloc A 1<sup>er</sup> étage – 1080 – TUNIS sur présentation d'une demande écrite et le paiement d'un montant de trente (30DT) non remboursable en espèces ou par chèque certifié et ce à compter de la date de parution du présent communiqué.

Ne peuvent participer à l'appel d'offres que les soumissionnaires ayant retiré le cahier des charges auprès de la STEG.

Le représentant du soumissionnaire doit être muni obligatoirement d'un mandat de représentation portant le nom du mandataire et la pièce d'identité.

Les offres resteront valables pendant **90 jours** à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.